

Vous avez dit protectionnisme ?

Pierre-Cyrille Hautcoeur

« Taxe anti-délocalisation » ou « juste-échange », le protectionnisme est de retour dans le discours politique. Toutes les grandes périodes d'accroissement des échanges et des circulations dans le monde ont conduit à de tels discours et à des pratiques protectionnistes prenant des formes variables. Ce fut le cas de la vague d'échanges suscitée par les « grandes découvertes » des 15^e et 16^e siècles, de celle qui se développa au 19^e siècle jusqu'à la première guerre mondiale et la grande dépression. Dans les deux cas, peut-on invoquer, des politiques commerciales agressives permirent à certains pays de prendre un avantage déterminant dans la concurrence internationale : les taxes anglaises sur les vins et alcools français au 18^e siècle détruisirent une industrie majeure pour la France et permirent l'émergence des bières et alcools britanniques (et portugais), à une époque où ces secteurs pouvaient représenter 20% du commerce extérieur des pays concernés. Les obstacles anglais aux importations de cotonnades indiennes facilitèrent le développement du secteur cotonnier britannique, fer de lance de la révolution industrielle. A la fin du 19^e siècle, les industries métallurgiques et chimiques américaines et allemandes se développèrent à l'abri de forts droits de douane.

Malheureusement, protéger les secteurs qui vont connaître innovation et croissance requiert une prescience qu'ont peu de gouvernements. On surestime donc a posteriori les chances de succès en examinant ces exemples. Toutes les industries plaident pour leur caractère innovant et leurs effets induits sur la croissance ; en réalité le poids des lobbies fait que les secteurs puissants bénéficient plus souvent de protection que les plus porteurs de croissance. Le protectionnisme risque donc de conduire à la stagnation, par le maintien des situations acquises et des industries du passé. C'est précisément pour cette raison qu'au

18^e siècle Adam Smith ou Turgot s'opposaient à la protection.

Reste que si l'on juge que délocalisations et importations sont à l'origine de coûts sociaux ou économiques trop élevés, il est envisageable d'établir une protection générale et modérée, qui accorde de manière égalitaire à toutes les activités une marge d'adaptation aux transformations rapides du monde. Cette solution équivaut à une sous-évaluation du taux de change. On sait, de fait, l'importance de la sous-évaluation du yuan dans les succès de la Chine actuelle, ou celle des dévaluations et sous-évaluations compétitives dans ceux de la France ou de l'Italie des Trente glorieuses. La sous-évaluation cependant n'est un choix possible que si le taux de change réel (corrigé pour les variations relatives de niveau des prix) est contrôlé par les autorités, ce qui implique un contrôle des changes étroit, incompatible avec la finance mondialisée actuelle. Surtout, elle ne facilite la croissance que si un investissement interne élevé s'y ajoute, ce qui requiert une épargne supplémentaire, dont l'allocation risque d'être imparfaite si les marchés financiers sont trop fortement contraints.

Dans tous les cas, la protection a des coûts : importations plus chères, risque de guerre commerciale, restrictions des flux financiers internationaux voire nationaux. Si l'on évite sa capture par des lobbies, elle peut cependant servir à limiter deux coûts majeurs de la mondialisation en mettant des « grains de sable » dans ses rouages. D'abord, dans un monde de très forte innovation où la destruction créatrice produit des restructurations permanentes, une protection modeste et uniforme peut être vue comme un modérateur des violences sociales et des inefficacités économiques produites par une concurrence mondiale exacerbée : donner des délais à des organisations et à des personnes pour lesquels ils sont plus nécessaires que l'accroissement de revenu qui irait avec la réallocation permanente des activités et des travailleurs. D'autre part, face aux à-coups des marchés financiers, elle peut éviter des réallocations qui s'avèreraient finalement injustifiées mais difficilement réversibles.

L'Union européenne prévoyait à l'origine un tarif extérieur

commun, qui a cédé la place pour l'essentiel à des protections non tarifaires, souvent masquées en réglementations diverses. Aujourd'hui, un tarif modéré sur les importations européennes serait sans doute bénéfique à l'Europe sans trop affecter ses partenaires ; il fournirait en outre, avec une taxe d'enregistrement sur les opérations financières, une ressource budgétaire stable et naturellement européenne, par exemple pour le fonds européen de stabilité financière.

Pierre-Cyrille Hautcoeur

EHESS et Ecole d'économie de Paris